

Image not found or type unknown



## Cumul vdi et fonctionnaire

Par **ericgki**, le **20/05/2008** à **12:22**

Bonjour à tous.  
Depuis plus d'un an je suis VDI dans le domaine des compléments alimentaires et soins de beauté. Cependant je viens de réussir à un concours du Trésor public.  
Mon agrément de distribution VDI étant antérieur (+ d'un an) à mon affectation au Trésor public, puis-je continuer à exercer mon activité de vente le week-end en dehors des heures de fonctionnaire.  
Merci à vous.

Par **sillage**, le **23/05/2008** à **16:56**

Bonjour, mais ce que je sais vous ne pouvez pas avoir un 2ème emploi à partir du moment où vous êtes titularisé et donc fonctionnaire (sauf artiste, journaliste et traducteur). Renseignez-vous auprès du centre de gestion de votre département ils sauront vous renseigner.  
J'espère vous avoir aidé